

# Règlement du jeu

## *Jeu de l'été 2024*

### **Article 1 : Organisateur**

Le jeu est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

### **Article 2 : Participants**

Le jeu est ouvert à tous les utilisateurs des réseaux Facebook, Twitter ou Instagram en candidature libre.

Les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, auront la possibilité de participer audit jeu à titre incitatif. Toutefois, leur participation ne pourra pas être prise en compte pour l'attribution des gains.

### **Article 3 : Objet du jeu**

Les participants doivent répondre au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/DxsQxz62eFFcwVW86> pour tenter de remporter des livres.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par adresse mail et par personne.

### **Article 4 : Durée du jeu**

Le jeu débute le 28 juin 2024 à 00h00 et se termine le 30 août 2024 à 23h59.

### **Article 5 : Date des résultats**

Le tirage au sort sera réalisé le 2 septembre 2024.

Les résultats seront annoncés sur le blog de VendrediLecture, sur la page de l'article d'annonce du jeu.

### **Article 6 : Dotation**

Le nombre de gagnants est fixé à 2.

Les gagnants se verront attribuer un lot de livres, envoyé par l'association VendrediLecture.

### **Article 7 : Informations nominatives**

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'association VendrediLecture. Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

### **Article 8 : Responsabilité**

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

### **Article 9 : Règlement et litiges**

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.